



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 04 mai 2026, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Mario Lemire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Mario Lemire	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H19  
04 personnes assistent à l'assemblée

79-05-2026

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

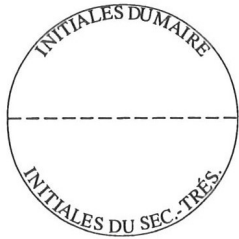
Sur proposition de M. Jacob Morin, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

80-05-2026

#### 3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 07 avril 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

81-05-2026

#### 5.1 ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2026

Sur proposition de Douglas Beard, appuyé par Simon Lauzière, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois d'avril 2026 tels que présentés, pour un montant total de 318 806,17 \$.

Je soussigné, Alexandre Côté, trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

82-05-2026

#### 5.2 REDDITION DE COMPTE - PAVL VOLET ENTRETIEN 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une aide financière du PAVL volet entretien pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Sur une proposition de M. Éric Provencher  
Appuyée par M. Jean-François De Plaen

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la municipalité informe le ministère des Transports que les sommes de l'aide financière ont été utilisées pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

83-05-2026

#### 5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-1 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIERES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 635

Le conseiller M. Simon Lauzière donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 635 modifiant le règlement 635 concernant les carrières et sablières.

Dépôt du projet de règlement no 635-1 est également effectué séance tenante, et celui-ci est joint en annexe à la présente résolution pour consultation par les membres du conseil et le public.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

84-05-2026

### 5.4 AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond en attendant le débours de la somme empruntée par le règlement d'emprunt 636 ;

Sur une proposition de M. Douglas Beard  
Appuyé par M. Éric Provencher

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER l'émission, au nom de la municipalité, d'obligations ou de billets d'emprunt selon les modalités prévues au règlement ;

D'AUTORISER la directrice des finances, Camille Royer, et/ou le directeur général, Alexandre Côté, à contracter un emprunt temporaire d'un montant maximal de 4 857 000,00 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond, aux conditions jugées appropriées ;

Adoptée à l'unanimité / majorité des membres présents.

85-05-2026

### 5.5 PRMHHN - NOMINATION DE DEUX EMPLOYÉS D'EXP À TITRE D'INSPECTEURS ADJOINTS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

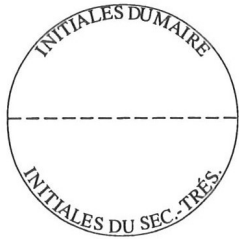
CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) : « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* » ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat à EXP pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond au cours de l'année 2026 (MRCJ4409/03/26) ;

CONSIDÉRANT QU'EXP estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total estimé de 285 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis à EXP ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés d'EXP seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur une proposition de M. Jean-François De Plaen  
Appuyé par M. Simon Lauzière

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désigne deux employés d'EXP comme inspecteurs adjoints, l'autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants:

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toute l'information recueillie aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

86-05-2026

### 5.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du vérificateur externe de la municipalité sur les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, dont il est pris acte.

Le maire fait également rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du C.M, dont il est pris acte.

Le rapport des faits saillants étant accessible sur le site internet de la municipalité.

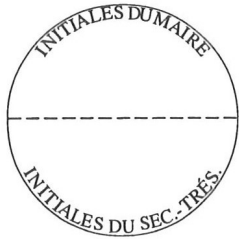
87-05-2026

### 5.7 PROJET D'ENTREPÔT ALIMENTAIRE RURAL ET CENTRE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE - MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Félix de Kingsey, à l'instar de plusieurs municipalités rurales de la MRC de Drummond, fait face à des enjeux liés à l'accès aux services alimentaires de proximité et à la croissance de l'insécurité alimentaire au sein de sa population ;

ATTENDU QUE des volumes importants de surplus agricoles, d'invendus et de produits déclassés provenant des producteurs locaux sont actuellement sous-utilisés ou gaspillés, malgré leur valeur alimentaire et sociale ;

ATTENDU QUE l'organisme Maison Francine Leroux, ancré sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lucien, porte un projet structurant visant la mise en place d'un entrepôt alimentaire rural et d'un centre de transformation alimentaire desservant les municipalités rurales de la MRC de Drummond, incluant la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE ce projet repose sur des partenariats structurants, notamment avec Moisson Mauricie et Centre-du-Québec, des producteurs agricoles locaux ainsi que des municipalités rurales partenaires ;

ATTENDU QUE le projet a pour objectifs de :

- collecter et valoriser les surplus alimentaires des producteurs agricoles locaux ;
- transformer les denrées par des opérations de base (lavage, tri, conditionnement) ;
- redistribuer les aliments vers les organismes communautaires et les populations rurales vulnérables ;
- créer une infrastructure conforme aux normes alimentaires et sanitaires en vigueur ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans les orientations gouvernementales, régionales et municipales en matière de sécurité alimentaire, de développement durable, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de renforcement de l'autonomie alimentaire régionale ;

Sur proposition de M. Jacob Morin  
Appuyé par M. Éric Provencher

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie officiellement le projet d'Entrepôt alimentaire rural et centre de transformation alimentaire porté par la Maison Francine Leroux, au bénéfice des municipalités rurales de la MRC de Drummond ;
2. Le Conseil reconnaisse la pertinence sociale, communautaire et régionale du projet, ainsi que ses retombées positives potentielles pour la population de Saint-Félix-de-Kingsey, notamment en matière de sécurité alimentaire et de réduction du gaspillage ;
3. La présente résolution serve de résolution d'appui officielle dans les démarches de recherche de financement, de partenariats et de reconnaissance institutionnelle auprès des ministères, organismes gouvernementaux et bailleurs de fonds ;
4. Une copie de la présente résolution soit transmise à la Maison Francine Leroux, ainsi qu'à toute instance jugée pertinente pour la mise en œuvre et la consolidation du projet.

88-05-2026

### 5.8 CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET NOMINATION ASSOCIÉE

Communication est donnée du directeur général à l'effet de nommer Mme Camille Royer au poste de directrice générale adjointe et trésorière.

ATTENDU QUE toute nomination à un tel poste doit être précédée de la création formelle du poste par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE la structure administrative actuelle ne prévoit pas cette fonction dans l'organigramme municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE toute nomination effectuée sans création préalable du poste contrevient aux règles de gouvernance et de gestion municipale;

ATTENDU QUE le conseil souhaite confier ces responsabilités à Mme Camille Royer, tout en scindant les fonctions de greffier et de trésorier conformément à l'article 179 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Jean-François De Plaen, et résolu à l'unanimité :

DE CRÉER, à compter de ce jour, le poste de Directrice générale adjointe (DGA) au sein de l'organigramme de la Municipalité pour une période de 6 mois.

DE NOMMER Mme Camille Royer au poste de Directrice générale adjointe et Trésorière.

D'ACCORDER à Mme Camille Royer une augmentation de salaire de 10 % de son salaire actuel, en reconnaissance des responsabilités accrues et des tâches complémentaires attribuées à ce nouveau poste pour une période de 6 mois;

DE CONFIRMER que M. Alexandre Côté occupe désormais les fonctions de directeur général et greffier, sans modification à son traitement actuel.

### 6. SÉCURITÉ INCENDIE

#### 6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

10 appels (06 premiers répondants, 01 vérification pour feu à ciel ouvert, 02 entraides et 01 vérification d'installation électrique).

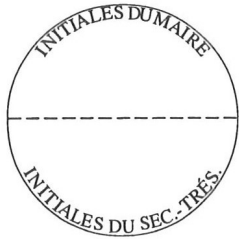
89-05-2026

#### 6.2 APPROBATION DE LA FACTURE #62839 – CENTRE DU CAMION GAUTHIER INC.

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, concernant la facture #62839 de la compagnie Centre du Camion Gauthier inc., d'un montant de 3 695,06 \$ avant taxes, pour des travaux de réparation et d'entretien préventif effectués sur le véhicule incendie #6207.

Les fonds nécessaires sont disponibles dans le poste budgétaire 02-220-10-525.

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière, appuyé par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture #62839 telle que soumise.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

90-05-2026

#### 7.1 SOUMISSION - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Communication est donnée de Alexandre Côté, directeur général, accompagné d'un rapport de M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services EXP Inc., relatif aux travaux de la rue de l'église, se résumant comme suit :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Harca Excavation	3 128 961,89 \$
Groupe SW	3 292 157,59 \$
R. Guilbeault Construction	4 074 440,98 \$
Entreprises GNP	4 175 003,24 \$

Suite à l'analyse, le directeur général et l'ingénieur de la firme recommandent que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Harca Excavation au prix soumis.

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté et de Frédéric Blais ing., d'accepter la soumission d'Harca Excavation, au prix total de 3 128 961,89 \$, taxes incluses, en vue des travaux de la rue de l'Église.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir à cet effet.

91-05-2026

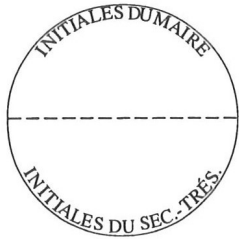
#### 7.2 SOUMISSION - BANQUE D'HEURES POUR DES TRAVAUX DE FOSSÉS

Communication est donnée du directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue concernant une banque d'heures pour des travaux de fossés se résumant comme suit;

Excavation Gaston Francoeur inc.

47 heures (travaux divers et transport)	21 620.00 \$ (taxes non incluses)
---	--------------------------------------

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyé du conseiller M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur des travaux publics et que le conseil accepte la banque d'heures au prix soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT  
20 demandes de permis (valeur approx. 436 580 \$)

92-05-2026

9.2 VENTE DE GARAGE – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 598 intitulé « *Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires* » prévoit que la Municipalité permet annuellement la tenue de ventes de garage sur l'ensemble de son territoire, et ce, sur deux jours consécutifs déterminés par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite fixer les dates pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François De Plaen

Appuyé par Éric Provencher

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la tenue des ventes de garage sur l'ensemble du territoire de la Municipalité aux dates suivantes : les 13 et 14 juin 2026;

QUE ces ventes de garage soient autorisées conformément aux dispositions prévues au règlement numéro 598;

QUE la population soit informée des dates retenues par les moyens de communication habituels de la Municipalité.

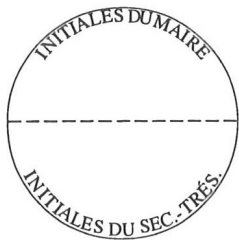
Adoptée à l'unanimité.

93-05-2026

9.3 PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) LOT 5 739 222

ATTENDU QUE

- le Règlement no 631 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la possibilité d'autoriser, sous certaines conditions, un projet dérogeant aux règlements d'urbanisme ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

- une demande de PPCMOI a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant le lot 5 739 222, situé en zone I-1 (Industriel), visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel;
- le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et les critères du règlement 631 relatifs à l'intégration architecturale, la mise en valeur du site et l'absence de nuisances pour les propriétés avoisinantes ;
- Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et formulé une recommandation favorable ;

### ATTENDU QUE

- le projet d'agrandissement, tel que soumis, ne respecte pas le Règlement de zonage 547, pour la zone I-1, dont la marge avant qui serait de 3 m malgré le règlement de zonage numéro 547 qui mentionne que la marge avant doit être de 10m ;

### ATTENDU QU'

- Une consultation publique a eu lieu le 04 mai 2026 à 19h45 ;

### PAR CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Douglas Beard, appuyé par monsieur Jean-François De Plaen et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le second projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé sur le lot 5 739 222 sur la route 255 pour autoriser l'agrandissement en cours avant avec une marge avant de 3 m malgré le règlement de zonage numéro 547 qui mentionne que la marge avant doit être de 10m.

1. Le projet est assorti des conditions suivantes, le cas échéant :

- Respect des plans et des croquis déposés ;
- L'aire d'attente des camions a été déplacée à l'intérieur de leur clôture ;
- Un avis professionnel du MTQ doit être exigé avant l'émission de permis concernant :
  - La distance de l'agrandissement projeté et la route 255 ;
  - Le voyagement et l'accessibilité des portes de garage latéral ;
  - Le triangle de visibilité;
  - L'efficacité du voyagement et chargement des camions.
- Des arbustes doivent être ajoutés en façade de l'agrandissement ;
- Que le stationnement n'empiète pas dans l'emprise de la rue de l'Église.

Le greffier-trésorier est mandaté pour poursuivre les étapes prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, incluant la publication des avis requis et la procédure relative aux demandes d'approbation référendaire.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 10. LOISIRS ET CULTURE

94-05-2026

#### 10.1 AUTORISATION DE DÉPENSES – CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un camp de jour de qualité pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses sont nécessaires pour la tenue des activités ainsi que pour la formation du personnel ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au budget 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyé par M. Simon Lauzière, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER les dépenses prévues au budget 2026 dans le cadre des activités et formations du camp de jour 2026, pour un montant maximal de 8 000 \$ ;

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires suivants :  
02-701-91-310 ; 02-701-91-451 ; 02-701-91-454 ;

D'AUTORISER la directrice de loisirs, Mme Charlène Pilote, à procéder aux réservations nécessaires.

95-05-2026

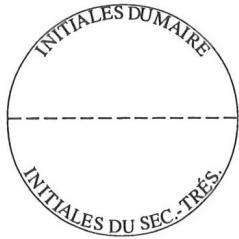
#### 10.2 AUTORISATION DE DÉPENSES – MARDIS MUSICAUX 2026

Sur proposition de M. Jacob Morin, appuyé par M. Éric Provencher, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2026 dans le cadre des mardis musicaux, pour un montant maximal de 6 500 \$, le tout imputable au poste budgétaire 02-701-97-447.

### 11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 01 juin 2026 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

### 12. RAPPORT DES ÉLUS



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Jean-Pierre Courchesne formule diverses questions et reçoit une réponse de la part du maire, M. Mario Lemire.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

96-05-2026

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Doulgas Beard  
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h35

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mario Lemire  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier